

Collège universitaire du Nord

Province : Manitoba

Personnes-ressources : Aînée Stella Neff, Doris Young

Niveau : Postsecondaire

Thème : Gouvernement ou politiques du conseil

Description de la pratique :

Le Conseil des aînées et aînés du Collège universitaire du Nord (CUN) est un conseil consultatif au sein de la structure de gouvernance de cet établissement. Son existence reflète l'objectif premier du CUN : offrir un milieu d'éducation postsecondaire ancré dans l'expérience de vie culturelle et spirituelle des étudiantes et des étudiants autochtones.

Le Conseil des aînées et aînés compte 16 membres, qui représentent la région desservie par le CUN. Le Conseil travaille en partenariat avec le conseil d'administration, où il a un pouvoir de vote. Le Conseil a également des privilèges de vote au Conseil d'apprentissage et participe activement à divers comités universitaires, notamment pour la promotion, la durée d'emploi, le recrutement et la sélection du personnel de faculté, ainsi qu'à plusieurs groupes consultatifs sur les programmes et aux processus d'approbation des nouveaux programmes.

Les membres du Conseil des aînées et aînés peuvent être invités personnellement à participer à un programme donné ou à certains aspects de la vie des étudiantes et étudiants, selon les besoins.

Contexte :

Le Collège universitaire du Nord a été fondé en 2004, par une loi de l'Assemblée législative du Manitoba. Il a pour mandat d'offrir des occasions d'apprentissage aussi bien au niveau universitaire qu'au niveau collégial, en tenant compte des données démographiques de la région desservie, et notamment des priorités des Autochtones et de leurs communautés.

Le Conseil des aînées et aînés a été créé en vertu de la *Loi sur le Collège universitaire du Nord*.

Progrès :

Depuis 1998, l'ancien Collège communautaire Keewatin nomme parmi son personnel de direction une aînée ou un aîné qui rend compte directement à la présidente ou au président du collège. Cette nomination a joué un rôle clé dans la création d'un milieu qui reflète les priorités des Autochtones, groupe de population majoritaire dans le nord du Manitoba.

Avec la fondation du CUN en 2004, une nouvelle structure de gouvernance et d'établissement d'enseignement a été définie et mise en place, qui intègre profondément les valeurs autochtones.

Résultats :

Durant les quelques dernières années, toute une gamme de services et d'activités ont été mis en place à l'intention des étudiantes et étudiants et du personnel autochtones. Citons les exemples suivants : centres d'éducation axés sur les Premières nations, chacun administré par son propre conseil d'administration communautaire; centres autochtones dans les campus; nouveaux programmes collégiaux et universitaires reflétant les priorités autochtones en matière de culture, de santé, de développement social et de justice; engagements de politiques quant à l'équité en matière d'emploi.

Adaptabilité :

L'engagement de l'établissement à appuyer et à respecter les aînées et aînés doit être clair et concret. Mieux comprendre le rôle et les fonctions des aînées et aînés dans un établissement postsecondaire moderne est essentiel au succès d'une telle initiative.

Pour plus de renseignements :

Doris Young, vice-présidente, recherche et élaboration des politiques (dyoung@ucn.ca)
Courriel : Elder Stella Neff, sneff@ucn.ca